

## DECISION N°2024-163/CP

### OBJET :

**ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS  
ET RISQUES ANNEXES**

**1. Commande publique  
2. Marchés publics**

**Le Maire,**

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la première consultation lancée en procédure formalisée ouverte en vertu des articles R.2113-1, L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique pour les besoins de la ville en matière d'assurances.

Vu la Commission d'appel d'Offres du 13 septembre 2023 déclarant le lot 1 pour l'assurance des bâtiments communaux et risques annexes, infructueux pour motif d'absence d'offre.

Une procédure formalisée est lancée en vertu des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, du Code de la Commande Publique pour les besoins de la ville en matière d'assurances pour les bâtiments communaux et risques annexes.

### DECIDE

**Article 1 :** Le présent appel d'offres ayant pour objet la souscription du contrat d'assurance Dommages aux biens pour la Commune de DENAIN est de nouveau déclaré infructueux pour motif d'absence d'offre.

En application de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur passera un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable, en raison du fait qu'aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits.

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 27/08/2024

Le Pouvoir Adjudicateur,

  
**ANNE-LISE DUFOUR-TONINI**

Acte soumis à transmission  
Affiché le  
Certifié exécutoire